



SOMMAIRE

> Focus :

- [Un franc succès pour le colloque « Regards inédits sur les frais de justice »](#)

> Actualités :

- [Mesure de la charge de travail : vers un tournant décisif ?](#)
- [Déploiement de JustScan au niveau national](#)
- [La justice hutoise à l'heure de la performance et de la certification](#)
- [Les produits des tribunaux de la jeunesse](#)

> En bref :

- [Le dialogue interne, facteur d'amélioration](#)
- [Le site de la CMOJ sous la loupe](#)

> Contact

FOCUS

Un franc succès pour le colloque « Regards inédits sur les frais de justice »

Une centaine de personnes ont porté un « Regard inédit sur les frais de justice » au cours d'une matinée d'échanges qui s'est tenue le 9 mars dernier, au Parlement fédéral.

Organisé par la Commission de Modernisation et l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC), ce colloque fut l'occasion d'analyser la problématique des frais de justice sous différents axes :

- la CMOJ a présenté les [résultats des travaux](#) qu'elle a menés sur le terrain (enquêtes auprès des greffes et parquets, analyse de décisions judiciaires au sein de 2 cours d'appel et de 8 tribunaux de 1^{re} instance...);
- l'INCC a expliqué les recherches qu'il a réalisées sur le [coût de 11 ans d'expertises ADN](#) et sur la [réduction des coûts d'analyse](#) ;
- M. Freyne a dévoilé les arcanes de la Commission des Frais de justice ;
- M. Geeraert (DG Organisation judiciaire) a proposé une [réflexion sur le rôle du futur magistrat gestionnaire](#).

Les intervenants ont également proposé quelques pistes d'amélioration afin de réduire les coûts des frais de justice. Des suggestions particulièrement d'actualité en ces temps d'économie et de rigueur budgétaire !

La journée était introduite par Annemie Turtelboom, ministre de la Justice, et Fred Erdman, sénateur honoraire, avocat et président du Conseil général des partenaires. Jan de Kinder, directeur général de l'INCC, en assurant la conclusion.

La journée a rencontré un intérêt et un succès certains.



De g. à dr. : M. Erdman, M. Janssens et Mme Turtelboom.



De g. à dr. (à l'avant-plan) : M. Renard (INCC), M. Jeuniaux (INCC) et M. Geeraert (DG OJ).

EN BREF

Le dialogue interne, facteur d'amélioration

Depuis 2003, la cour d'appel de Suède occidentale utilise une méthode très intéressante dans le but d'améliorer son fonctionnement. Cette méthode repose sur une [politique de dialogue](#) mené en interne entre les magistrats et le personnel judiciaire, mais aussi en externe avec les parties intéressées (avocats, citoyens...).

La Commission de Modernisation souhaite promouvoir le développement de projets de ce type au sein de juridictions belges. Aussi a-t-elle rédigé un [rapport](#) présentant l'objectif, les avantages et les facteurs critiques de la méthode « dialogue interne », ainsi que l'investissement en temps nécessaire pour mener cette méthode à bien.

La Commission invite les juridictions qui seraient intéressées par un tel projet à [prendre contact avec elle](#).



Mesure de la charge de travail : vers un tournant décisif ?

À l'occasion d'une session d'audition devant les commissions de Justice réunies au Parlement, le 15 février 2012, non seulement des [conclusions étonnantes](#) ont été avancées, mais le magistrat chef de projet de la mesure de la charge de travail du siège a également fait état de sa préférence pour une réduction importante du nombre de produits (jugements, arrêts...). La CMOJ, qui n'a pas été associée à cette session, se distancie de cette prise de position.

La CMOJ joue un rôle prééminent dans le projet depuis son lancement en 2008. Elle a procédé à la récolte des données mais, surtout, a développé une méthode (qui génère un instrument de calcul). Il a été opté à cet égard pour une approche qui se situe dans la ligne des recommandations de l'équipe universitaire qui s'était prononcée sur la faisabilité d'une mesure de la charge de travail et qui a, ultérieurement, approuvé la méthode retenue. Cette méthode se caractérise par le fait qu'elle ne se limite pas à une seule source de données, ni à une seule manière de collecter les données, ceci afin de garantir un degré de fiabilité suffisant. Ainsi, les nuances et les détails peuvent apparaître. Regrouper les différents jugements et arrêts en les intégrant à seulement quelques produits aura pour effet de réduire grandement l'utilisation du modèle : les modifications législatives ayant un effet sur l'organisation ou sur le travail ne seront pas rencontrées en termes d'impact (par exemple : le transfert de compétences aux tribunaux de la famille, la suppression de la conciliation obligatoire en matière de baux, ou la généralisation des juges uniques en degré d'appel).

La mesure de la charge de travail elle-même exige un certain degré de nuances. Le traitement par la chambre des mises en accusation d'un dossier MPR nécessite davantage de temps que le traitement d'un dossier de détention

préventive, deux juridictions qui traitent le même nombre de dossiers de transport peuvent cependant connaître une charge de travail différente si l'un d'eux traite principalement des affaires de transport maritime. En outre, la charge de travail peut varier en fonction de la manière différente de travailler, voire d'une disponibilité différente dans le chef d'acteurs externes tels que le barreau ou le ministère public.

À l'avenir, le magistrat chef de projet a décidé de récolter les données avec l'aide du personnel du [BPSM](#), en manière telle que l'Ordre judiciaire déterminera seul, sans l'intervention d'un organe indépendant externe, ses besoins en personnel. La CMOJ poursuivra à cet égard le processus de transfert de compétences et de connaissances déjà entamé en 2008. La CMOJ continue de plaider pour ne pas se départir de la méthode et de l'instrument de mesure actuels. Ce n'est pas en réduisant les sources de données et en simplifiant la méthode que l'on pourra gagner du temps et compenser le manque de disponibilités. Le retard enregistré par le passé ne trouve pas son origine dans la méthode appliquée mais bien dans un déficit organisationnel, dans le nombre important d'instances intervenantes et leur manque de disponibilité, et dans le manque de stabilité du personnel du BPSM.

La tournure actuelle des prises de position ne correspond pas à la [vision de la CMOJ](#) quant à la mesure de la charge de travail. La CMOJ et le magistrat chef de projet se sont dès lors entendus pour terminer le projet relatif aux cours d'appel en suivant la méthode jusqu'ici retenue (interviews et phases Delphi se déroulant sous la responsabilité de la CMOJ). Pour ce qui concerne les autres instances judiciaires, à commencer par les tribunaux du travail, la CMOJ n'interviendra plus si l'on s'écarte de la méthode actuelle et de l'instrument de mesure développé sur cette base.

[>> Retour au sommaire](#)



© Stuart Miles

Déploiement de JustScan au niveau national

Trois actualités essentielles en ce mois de mars concernant le [projet JustScan](#).

1. Les sites existants pourront utiliser la nouvelle version de l'application informatique (la migration a été réalisée par le CTI du SPF Justice).
2. Le nombre de dossiers scannés a augmenté ! Ainsi, à Bruxelles, l'ensemble des cabinets d'instruction font usage de JustScan. Nous tenons à féliciter les acteurs bruxellois pour leur dynamisme et leur volonté de faire réussir ce projet. À Mons et à Charleroi, les présidents, avec le concours de leurs greffes et du ministère public, ont pris les mesures nécessaires pour augmenter le nombre de dossiers scannés, et ce malgré les conditions difficiles dans lesquelles le travail judiciaire se fait.
3. JustScan accueille des nouveaux venus : les arrondissements de Courtrai, de Furnes et de Marche-en-Famenne. Une formation professionnelle y est organisée pour tous les utilisateurs. Cinq autres arrondissements sont déjà planifiés. La CMOJ visitera l'ensemble des sites pour faire le point avec les autorités judiciaires. Elle rencontre(ra) notamment les cours d'appel pour examiner avec elles la meilleure façon de garantir la numérisation totale du processus pénal.

Enfin, la CMOJ attend beaucoup des améliorations informatiques à l'étude ; elles devraient permettre de consulter les dossiers scannés au départ du greffe des prisons et des différentes juridictions.

[>> Retour au sommaire](#)



La justice hutoise à l'heure de la performance et de la certification

Les autorités judiciaires du TPI de Huy réfléchissent depuis plusieurs années à l'amélioration de la gestion de leurs cabinets d'instruction. Une utilisation maximale de l'application JIOR conjuguée à une organisation matérielle des cabinets a déjà permis d'engranger des résultats en termes de rapidité et de qualité. Mais la volonté d'aller plus loin est réelle.

Une [convention de partenariat](#) entre le TPI de Huy, le SPF Justice, l'IFJ et la CMOJ a été signée en avril 2009. Le [projet](#) consiste à rédiger un manuel comportant les descriptifs des différents processus de travail. Ce manuel, écrit par le juge d'instruction F. Frenay, est actuellement soumis pour relecture à d'autres magistrats instructeurs. Dès son approbation, il sera proposé à une société extérieure compétente en matière de certification de type ISO 9001.

Ce manuel a déjà été utilisé dans le cadre de la formation spécialisée pour futurs juges d'instruction. Il sera prochainement publié et mis à la disposition des juges d'instruction et de leurs greffiers. La CMOJ met son expertise à la disposition des différentes autorités associées dans ce projet original.

[>> Retour au sommaire](#)



© Stock.xchng

Les produits des tribunaux de la jeunesse

Début janvier, la CMOJ a achevé le rapport relatif aux produits des tribunaux de la jeunesse. Le fait de pouvoir disposer d'une liste de produits soutenue par la majorité des acteurs impliqués, constitue une réalisation importante. En effet, les produits sont un point de départ idéal pour réfléchir à l'efficacité et l'effectivité. Le rapport comporte aussi des éléments importants pour l'élaboration de diagrammes de flux, de descriptions de fonctions ou le transfert de compétences (par ex. dans le cadre du tribunal de la famille).

Le rapport a été transmis aux décideurs et aux personnes directement concernées sur le terrain (tribunaux de 1^{re} instance), mais aussi au [Bureau Permanent Statistiques et Mesure de la charge de travail](#) et au CTI. Si ces services pouvaient tenir compte dès à présent de ces produits lors de la collecte des données ou de l'actualisation du système informatique, cela pourrait influencer positivement le déroulement de projets tels que la mesure de la charge de travail ou le calcul des coûts. Entre-temps, la liste des produits sert de source d'inspiration pour élaborer, sous une nouvelle forme, les produits des sections Jeunesse des cours d'appel.

[>> Retour au sommaire](#)

EN BREF



Le site de la CMOJ sous la loupe

L'heure est au bilan pour le « nouveau » site internet de la Commission de Modernisation. En ligne depuis septembre 2011, le site www.cmro-cmoj.be a été consulté par près de 8 700 visiteurs. Chaque internaute a parcouru en moyenne 3,73 pages par visite (pour un total de 32 360 pages vues). Les rubriques « Personnel », « Actualités » et « Publications » constituent les pages les plus consultées ; 3 530 fichiers ont fait l'objet de téléchargement (parmi les « favoris » : les descriptions de fonctions, les frais de justice, ou encore, les newsletters...). Un grand merci à tous les internautes qui ont visité notre site !

[>> Retour au sommaire](#)

CONTACT

Pour toute réaction, question ou suggestion, écrivez-nous à l'adresse suivante : cmro.cmoj@just.fgov.be

[>> Retour au sommaire](#)